

Guéret, le 18 juin 2026

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Sécheresse : la baisse rapide des niveaux d'eau et le maintien de conditions chaudes et sèches imposent une évolution du niveau de restrictions.

Le maintien des températures élevées et l'absence de précipitations, ont conduit le préfet de la Creuse à monter d'un nouveau cran le dispositif de gestion de la sécheresse.

De nouvelles restrictions d'usage de l'eau sont prises afin de prioriser l'alimentation en eau potable des populations et d'impacter le moins possible les milieux naturels.

Ainsi, Jean-Philippe Legueult, préfet de la Creuse, a signé un arrêté plaçant le département :

- en **ALERTE RENFORCÉE** sécheresse sur le bassin versant du Cher ;
- en **ALERTE** sécheresse sur l'ensemble des bassins versants de la Creuse et de la Vienne ;
- en **VIGILANCE** sécheresse sur le bassin versant de la Dordogne.

Vous trouverez l'arrêté sur le site internet des services de l'État en Creuse :

<https://www.creuse.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Eau-Milieus-aquatiques/Secheresse/Dispositif-de-gestion-de-la-secheresse>

Il appartient à tous de permettre la préservation des usages essentiels en **reprenant ses habitudes estivales d'économies et de sobriété en matière de consommation en eau potable.**

Pour connaître les restrictions applicables à votre adresse et découvrir les éco-gestes à adopter, l'application VigiEau est disponible sur <https://vigieau.gouv.fr>

Contact presse - Cabinet du Préfet

Bureau Départemental de la Communication Interministérielle 1/2

Tél service : 05 55 51 58 95

Courriel : pref-communication@creuse.gouv.fr

Préfecture de la Creuse – BP79 – 23011 Guéret Cédex

